

Autorisation de publication

Je soussigné(e)

Demeurant

- déclare être l'auteur(e) de la (les) photographie(s) et ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette (ces) photographie(s), à titre exclusif, à un tiers (*).

- déclare (**) avoir recueilli l'accord de la (les) personne(s) photographiée(s), ou du propriétaire des lieux privés photographiés en vue de la publication dans un prochain numéro de « VILLAZ & VOUS » de la (des) photographies et de toute réclamation tenant au contenu de la (les) légende, la (les) représentant.

- m'engage, en conséquence, à garantir la municipalité de Villaz, editrice de VILLAZ & VOUS, de tout recours ou de toute réclamation émanant de la (des) personne(s) photographiée(s) ou du (des)propriétaire(s) des lieux privés photographiés, et déclare notamment que les photographies ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux photographiés.

- déclare céder, à titre gratuit, à la municipalité de Villaz, editrice de VILLAZ & VOUS, le droit de publier, dans l'un des prochains numéros de VILLAZ & VOUS, la (les) photographie(s) que je lui ai adressée(s) par mail avec cette autorisation complétée et signée à l'adresse suivante : **communication@villaz.fr**

- déclare décharger la municipalité de Villaz de toute revendication, réclamation ou éviction, tenant à la propriété tant matérielle qu'incorporelle de la (des) photographie(s). A ce titre, je renonce à réclamer des avantages matériels liés à l'utilisation de la (des) photographie(s) par la municipalité de Villaz. En aucun cas il ne sera versé de droits d'auteur.

Les photographies, publiées ou non dans le magazine, pourront être exploitées et utilisées directement par la municipalité de Villaz, sur tous supports émanant exclusivement de la commune et archivées dans une photothèque de la mairie.

La commune décline toute responsabilité en cas de non réception de vos envois de mails contenant la(les) photographie(s) en pièce jointe.

Fait à le

Signature

(*) L'auteur(e) conserve le droit d'exploiter librement la (les) photographie(s) publiée(s) dans VILLAZ & VOUS

(**) Ne concerne que les photographies de portraits ou de personnes identifiables.